



Vers une mutation industrielle sécurisée,

Alternative aux licenciements

« Nous vous demandons de simplifier le traitement social de la mutation industrielle en maintenant le contrat de travail des salariés et vous impliquant avec l'entreprise dans la recherche de la poursuite d'activité ou de sa diversification, avec les plans de formation nécessaire à sécuriser l'avenir des personnels. »

Organiser par territoire la mise en cohérence des acteurs de l'emploi afin de travailler un audit pour construire un plan de formation territorial permettant aux salariés d'être acteur de leur évolution professionnelle en maintenant leur contrat de travail.

Cet audit doit mettre en avant les perspectives d'activité à créer afin d'organiser les formations nécessaires.

Une innovation sociale pour impliquer l'ensemble des acteurs sur les ajustements, les diversifications ou les mutations industrielles à opérer.

En l'état, La Cgt propose de geler les situations tendues pour permettre un temps de réflexion et d'action afin de travailler sur les perspectives pour les salariés et les activités industrielles.

Le Bassin d'emploi pourrait constituer un premier zonage territorial pour permettre une étude sérieuse.

Cela demande de prendre des dispositions nouvelles pour sécuriser les salariés dans cette mutation industrielle en maintenant leur contrat de travail.

Cela passe aussi vers un droit nouveau à la mobilité professionnelle et/ou géographique du salarié avec maintien des acquis professionnels.

En créant un droit à la réorientation professionnelle, on permet aux salariés d'anticiper les situations de crise.

Dans le cas présent, cela revient, pour l'intervention de l'état et des collectivités à s'impliquer dans les entreprises pour aider à l'organisation de cette mutation industrielle :

- En sécurisant la trésorerie des entreprises pour permettre une étude sérieuse sur les poursuites d'activité,
- En mobilisant les différents services de l'emploi et de la formation professionnelle pour préparer un plan de formation territorial, avec des bilans de compétences et des parcours longs de formation

- En travaillant des mesures de retraites liées aux contraintes de la pénibilité,
- En informant les salariés des possibilités de réorientation,
- En impliquant les collectivités et l'entreprise pour redynamiser le territoire avant la fin d'activité si elle est avérée,
- En responsabilisant l'entreprise sur ses fonds pour préparer cette anticipation, pour les mesures sociales, mais aussi dans la recherche d'activité nouvelle pour se diversifier.
- En intégrant les dispositions de la charte de partenariat pour la qualité de l'emploi

La contribution de l'état doit permettre un sursaut au sein de l'entreprise et du territoire pour faire du maintien de l'emploi une orientation face au systématisme du licenciement.

La réalisation de cette action suppose un rôle public nouveau, tant sur l'attribution des fonds publics que sur leur utilisation et leur contrôle.

La Cgt propose une expérimentation sous l'autorité du gouvernement et de la région pour impulser et orienter l'action en lien avec les objectifs industriels et d'emplois.

Pour permettre cette action, La Cgt propose la création d'un Fond Régional d'Action d'Urgence et un pilotage tripartite entre l'état, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Cette action doit s'accompagner d'experts.